
**La relève agricole de Rouville invitée à déposer sa candidature
pour l'obtention d'une bourse de 10 000\$!**

Marieville, le 6 décembre 2018 – La MRC de Rouville invite à nouveau sa relève agricole à présenter un projet d'établissement permettant de remporter une bourse de 10 000 \$. Les jeunes entrepreneurs ont jusqu'au 1^{er} mars 2019 pour soumettre leur candidature au Fonds d'aide à la relève agricole. Encore une fois, un montant de 10 000 \$ sera accordé au candidat ou à la candidate qui présentera le meilleur projet d'établissement agricole de la MRC.

Une région mobilisée pour sa relève agricole

L'agriculture est une pierre angulaire du développement économique de la MRC de Rouville. Que ce soit en valorisant la formation, le mentorat, ou en soutenant les jeunes entrepreneurs agricoles dans l'achat d'immobilisation ou de matériel roulant lié à leur projet d'établissement, la bourse de 10 000 \$ octroyée par la MRC de Rouville permet d'encourager un secteur économique important dans la région.

Cette bourse est d'ailleurs rendue possible grâce à de nombreux partenaires qui soutiennent également la relève agricole sur l'ensemble du territoire : la député du comté d'Iberville, Madame Claire Samson; la Fédération de l'UPA de la Montérégie ainsi que le Syndicat de l'UPA de Rouville; Desjardins; le Réseau Agri-conseils de la Montérégie Est; le regroupement des clubs-conseils en agroenvironnement Agri-Durable, Gestion Pro Conseil et Dura club; le député du comté de Chambly et ministre de l'Éducation, Monsieur Jean-François Roberge; Arthur Malouin ltée, la Société d'Agriculture de Rouville et A. Lassonde inc.

Mise en candidature

Afin de tenter sa chance, chaque participant a jusqu'au 1^{er} mars prochain pour remplir un formulaire d'inscription, fournir une lettre de présentation et déposer un plan d'affaires portant sur son projet d'établissement agricole. L'information complète à ce propos est disponible sur le site Internet de la MRC de Rouville au www.mrcrouville.qc.ca.

Rappelons que le Fonds d'aide à la relève agricole est géré sous la forme d'une bourse remise au jeune entrepreneur âgé de 40 ans et moins. Pour être admissible, celui-ci doit être en voie de devenir propriétaire, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole. Le lauréat ou la lauréate sera connu au printemps 2019.

– 30 –

Source :

Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
450-460-2127, poste 328
gdesautels@mrcrouville.qc.ca

Information :

Pierre-Olivier Labart
Conseiller en développement rural et mentorat
450-460-2127, poste 324
polabart@mrcrouville.qc.ca

PARTENAIRES SECONDAIRES



PARTENAIRES SUPPORTEURS

